

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MACOURIA

Séance du mardi 08 avril 2025
Délibération n°2025-25-VM

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 08 avril à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de 1^{ère} convocation du conseil : 26 mars 2025

Objet : Avis du conseil municipal - Garantie d'emprunt – opération « ELLIS PARK » de la société Martiniquaise d'Habitation à Loyer Modéré (SM HLM) située au lieu-dit Belle Humeur

Étaient présents (21) :

M. Gilles ADELSON, Maire, M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIGNAN, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Elidore TORVIC, Mme Suzanne MAZOE, Mme Darling DUFORT, M. Roméo JEWANI, Mme Corinne SIGER, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, **conseillers municipaux**

Étaient absents mais avaient donné procuration (04) :

Mme Monique AZER, 1^e Adjointe au Maire à M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire
M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire à Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire
M. David O'REILLY, Conseiller Municipal à M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire
Mme Josiane DUPRE, Conseillère municipale à Mme Corinne SIGER, Conseillère municipale

Étaient absents (08) :

Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Katia BOSSOU, M. Martin LABRUNE, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE,
Conseillers municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Elidore TORVIC** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Le Maire rappelle que la Société Martiniquaise d'Habitation à Loyer Modéré (SM HLM) a sollicité la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) pour une demande de garantie d'emprunt en lien avec l'opération « ELLIS PARK » située au lieu-dit « Belle Humeur » pour un montant de 3 536 270.31 euros, soit 40% du prêt d'un montant total de 8 840 675.77 euros

VU le rapport n°24/2025/VM de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2022-117-VM du 22 septembre 2022 approuvant la souscription au dispositif de garantie d'emprunt à la carte proposé par la CACL et territorialisé au niveau de la Commune de Macouria ;

CONSIDERANT la réalisation de l'opération « ELLIS PARK » de la SM HLM située au lieu-dit « Belle Humeur »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 :

De rendre un avis favorable sur la demande de garantie d'emprunt formulée par la Société Martiniquaise d'Habitation à Loyer Modéré (SM HLM) concernant l'opération « ELLIS PARK » située au lieu-dit « Belle Humeur » pour un montant de **3 536 270.31 euros**, soit 40% du prêt d'un montant total de 8 840 675.77 euros

ARTICLE 2 :

L'avis sera transmis au Président de la CACL.

ARTICLE 3 :

Le Maire et son adjoint(e) délégué(e) sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Macouria, le 10 avril 2025